



**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021**

Objet :

- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021 et du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} mars 2021

Affaires sociales :

- Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Crémieu et l'association ADPA Nord-Isère
- Mise en place d'un dispositif d'aide au permis de conduire

Affaires diverses :

- Approbation tarifs « Médiévales » 2021
- Création d'une commission municipale « Réhabilitation du Clos Bouillet »

SUJETS ET DELIBERATIONS RELATIFS A L'ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021 est approuvé, les procès-verbaux des séances du 1^{er} mars 2021 et 12 avril 2021 sont approuvés.

PRÉSENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, CARLIER, COGNET, Mmes DESMURS-COLLOMB, DEROULLERS, DOUCHEMENT, M. ESPIE, Mme FLORES, MM. GEOFFRAY, GILBERT, Mmes GOICHOT, HERNANDEZ MM. MAGNIN-FIAULT, MALLETON, Mmes MESTRALLET, MOTTET, MULARD, MM. N'KAOUA, PATRAT, Mme SALERNO, M. SNYERS

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. LONGOBARDI à M. CARLIER, M. MALLETON à Mme FERRARA

M. PATRAT a été élu secrétaire.

N° D2021_026

APPROBATION CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION ADPA NORD-ISERE ET LA COMMUNE DE CREMIEU

Mme Françoise FERRARA, adjointe en charge des affaires sociales, propose au conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre l'association ADPA Nord-Isère et la commune de Crémieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre l'association ADPA Nord-Isère et la commune de Crémieu
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer cette convention en tant que représentant légal de la commune de Crémieu

D2021_027

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Mme Françoise FERRARA, adjointe en charge des affaires sociales, propose au conseil municipal d'instaurer un dispositif d'aide au permis de conduire, selon les modalités précisées dans les annexes à la précédente délibération. Le montant de l'aide est de 300 €, à destination de 10 personnes entre 18 et 25 ans, qui s'engageront en retour à effectuer 30 heures de bénévolat au service de la municipalité. Cette aide est exclusive de toutes les autres déjà existantes pour le permis de conduire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'instauration du dispositif d'aide au permis de conduire, conformément aux modalités du dossier joint à la présente délibération
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce dispositif

TARIFS POUR LA MANIFESTATION FESTIVE « LES MEDIEVALES » 2021

Madame Clotilde DOUCHEMENT, 1^{er} adjointe à la culture, propose au conseil municipal de fixer les tarifs pour la fête des MEDIEVALES, concernant :

- **Entrée :**

Billets d'entrée (à partir de 15 ans) : 2 € (rose vif)

- **Tavernes :**

Boissons non alcoolisées : 2 € (ticket jaune)

Boissons alcoolisées : 3 € (ticket violet)

Pâtisseries et crêpes : 2 € (ticket marron)

Grillades et galettes : 5 € (ticket bordeaux)

Menu grillades ou galettes et boisson sans alcool : 7 € (paiement en ligne)

- **Spectacles :**

Spectacle samedi 15h00 adultes (à partir de 15 ans) : 10 € (ticket vert foncé)

Spectacle samedi 15h00 enfants : 2 € (ticket vert clair)

Spectacle samedi soir adultes (à partir de 15 ans) : 15 € (ticket bleu foncé)

Spectacle samedi soir enfants : 5 € (ticket bleu clair)

Spectacle dimanche 14h00 adultes (à partir de 15 ans) : 10 € (ticket rouge)

Spectacle dimanche 14h00 enfants : 2 € (ticket orange)

Spectacle dimanche 16h30 adultes (à partir de 15 ans) : 10 € (ticket blanc)

Spectacle dimanche 16h30 enfants : 2 € (ticket gris)

- **Artisans du marché :**

Cabane apportée par l'artisan : 47 euros le mètre linéaire

Forfait électricité : 21 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus

PRÉSENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, CARLIER, COGNET, Mmes DESMURS-COLLOMB, DEROULLERS, DOUCHEMENT, M. ESPIE, Mme FLORES, MM. GEOFFRAY, GILBERT, Mmes GOICHOT, HERNANDEZ MM. MAGNIN-FIAULT, MALLETON, Mmes MESTRALLET, MOTTET, MULARD, MM. N'KAOUA, PATRAT, SNYERS

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. LONGOBARDI à M. CARLIER, M. MALLETON à Mme FERRARA

EXCUSÉE : Mme SALERNO

D2021_029

CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « RÉHABILITATION DU CLOS BOUILLET »

Vu l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du CGCT, monsieur le maire propose au conseil municipal la création de la commission municipale « Réhabilitation du Clos Bouillet ».

Membres :

- Jacques ESPIE
- Françoise FERRARA
- Florent PATRAT
- Clotilde DOUCHEMENT
- Fabienne MESTRALLET
- Alain SNYERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création de la commission municipale « Réhabilitation du Clos Bouillet »
- **APPROUVE** la composition de cette commission par les membres inscrits dans la présente délibération